



Les principaux traitements dentaires

U.E.S. Capgemini



Sommaire



- i Le schéma dentaire
- i Les actes dentaires
- i Les soins dentaires
 1. Les soins conservateurs (exemple)
 2. Les inlays-onlays d'obturations
 3. Les soins chirurgicaux (exemple)
- i Les prothèses dentaires fixes
 1. La nomenclature
 2. La couronne prothétique (Dent à tenon/Inlay Core/Couronne classique)
 3. Le bridge
- i L'implantologie

2



Le schéma dentaire

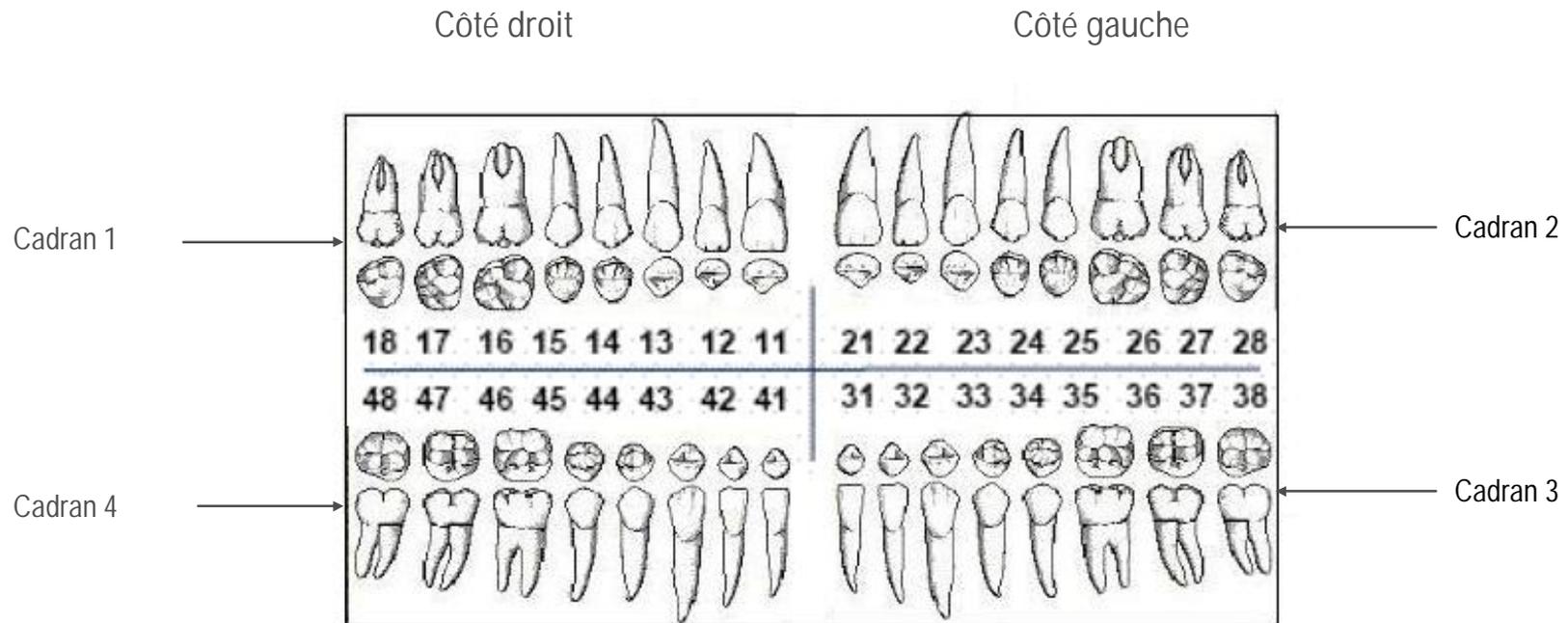
3

juillet 07

Département Prévoyance & Retraite | Assurances de Personnes



Le schéma dentaire



Les maxillaires sont divisés en 4 cadrans.

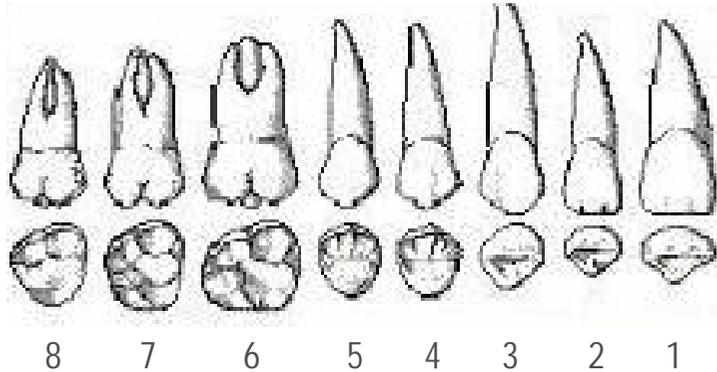
La numérotation se fait à 2 chiffres : le 1er chiffre indique le cadran, le 2ème la dent elle-même.



Le schéma dentaire



Nom des dents contenues dans chaque cadran
ou hémi arcade



1. Incisive centrale
2. Incisive latérale
3. Canine
4. Première prémolaire
5. Deuxième prémolaire
6. Première molaire (dent de 6 ans)
7. Deuxième molaire (dent de 12 ans)
8. Troisième molaire (dent de sagesse)

5

Certains actes sont côtés par cadran, hémi arcade, arcade, hémi maxillaire, maxillaire et sextant.



Les actes dentaires

6

juillet 07

Département Prévoyance & Retraite | Assurances de Personnes



Les actes dentaires



- Les actes dentaires sont intégrés dans la NGAP (Nomenclature Générale des Actes Professionnels).
- Celle-ci définit le périmètre des actes qui donnent lieu à un remboursement par le régime obligatoire (RO) en fixant le montant sous forme de lettre clé, associé à un coefficient.
- Exemple : SC12 : $2,41 \text{ €} * 12 = 28,92 \text{ €}$

Nature des actes	Lettre clé	Valeur lettre clé	Taux de Remboursement RO
Soins conservateurs (soins courants d'une carie, dévitalisation, détartrage)	SC	2,41 €	70%
Acte chirurgie dentaire (extractions)	DC	2,09 €	70%
Prothèse dentaire	SPR	2,15 €	70%
Orthodontie acceptée	TO	2,15 €	100%



Les soins dentaires

8

juillet 07

Département Prévoyance & Retraite | Assurances de Personnes



Les soins dentaires



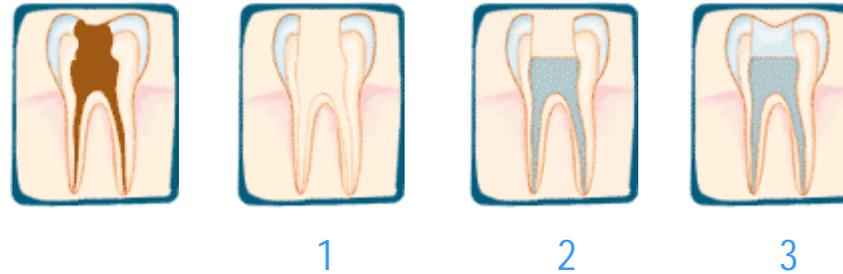
1. Les soins conservateurs

- Exemple : Hygiène bucco-dentaire
 - ü Détartrage complet sus et sous-gingival (effectué en 2 séances maximum) :
 - Cotation Régime Obligatoire : SC12 par séance, soit 28,92 €
 - ü Scellement prophylactique (sealant) des sillons en cas de risque carieux réel :
 - Cotation Régime Obligatoire : SC9 par dent (prise en charge avant 14 ans), soit 21,69 €
- Ces honoraires sont dits « opposables » avec un tarif fixé par le régime obligatoire, le praticien n'ayant pas la liberté d'effectuer des dépassements d'honoraires.
- Seuls les chirurgiens-dentistes ayant un titre particulier (professeur, maître de conférence...) sont habilités à prendre un dépassement d'honoraires sur un acte opposable.



2. Les inlays-onlays d'obturation

- Thérapeutique alternative des amalgames dentaires et/ou des résines composites.
- Ces restaurations sont proposées pour des raisons esthétiques.



1. Elimination du tissu pulpaire, désinfection
2. Mise en forme et obturation des canaux des racines
3. Reconstruction de la forme

- Cotation Régime Obligatoire : de SC7 à SC17, soit de 16,87 à 40,97 €
- Ces honoraires sont librement fixés par le praticien.
- Coût : de 180 € à 600 € selon le matériau (composite ou céramique)

Les soins dentaires



3. Les soins chirurgicaux

↳ Exemple : L'extraction

▫ Extraction d'une dent permanente simple :

- Cotation Régime Obligatoire : DC16, soit 33,44 €.

▫ Extraction d'une dent lactéale :

- Cotation Régime Obligatoire : DC8, soit 16,72 €

↳ Ces honoraires sont dits « opposables » avec un tarif fixé par le régime obligatoire, le praticien n'ayant pas la liberté d'effectuer des dépassements d'honoraires.

↳ Seuls les chirurgiens-dentistes ayant un titre particulier (professeur, maître de conférence...) sont habilités à prendre un dépassement d'honoraires sur un acte opposable.



Les prothèses dentaires fixes

12

juillet 07

Département Prévoyance & Retraite | Assurances de Personnes



Les prothèses dentaires fixes



1. LA NOMENCLATURE

- ü Il n'y a plus de demande d'entente préalable pour un traitement prothétique.
- ü Les conditions d'attribution n'existent plus.
- ü L'inter de bridge est pris en charge.
- ü Le chirurgien dentiste à l'obligation de remettre au patient un devis descriptif qui est la propriété de celui-ci.



Les prothèses dentaires fixes



2. LA COURONNE PROTHETIQUE

Elle protège une dent « dévitalisée », fragile et cassante. Elle peut également servir à ancrer un bridge (pont) destiné à remplacer une ou bien plusieurs dents absentes.

Les différentes étapes :

- A. Renforcement et reconstitution de la dent à couronner (non inclus dans le montant de la couronne),
- B. Préparation et prise d'empreinte
- C. Réalisation de la couronne prothétique par un laboratoire de prothèse
- D. Scellement de la couronne

Ces 3 derniers actes sont inclus dans le prix de la couronne



Les prothèses dentaires fixes



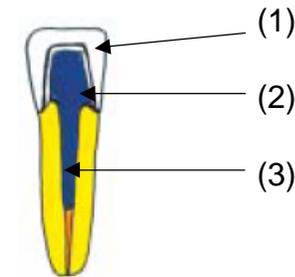
A. RENFORCEMENT ET RECONSTITUTION DE LA DENT A COURONNER : 2 POSSIBILITES

A.1. Vis en titane et composite foulé dans la dent (dent à tenon) : scellement de la vis dans la racine d'une prémolaire. Radiographie d'une molaire avec la vis en place. Un matériau composite est moulé dans la dent et autour de la vis, un moignon est ainsi reconstitué.

- § Coût : de 75,25 € à 125,00 €
- § Cotation régime obligatoire : SPR35, soit 75,25 €

A.2. Inlay-core (Faux moignon) : Lorsqu'une dent est très abîmée, la couronne classique ne peut être envisagée que si on restaure préalablement la partie restante de la dent par la mise en place d'un inlay-core ou faux moignon (pièce métallique constituée de deux parties continues) :

- ü un «chapeau» (2) qui recouvre la partie coronaire restante de la dent
- ü un «pied» (3) qui s'insère dans la racine de la dent à couronner



On obtient ainsi un faux «moignon» dont la forme permet la mise en place et la rétention mécanique de la future couronne (1). L'inlay core peut présenter une clavette, c'est-à-dire un tenon supplémentaire qui verrouille un éventuel descellement.

- § Cotation Régime Obligatoire :
 - SPR57, soit 122,55 € (inlay core simple) ou SPR67, soit 144,05 € (inlay core à clavette)
- § Coût : de 122,00 € à 250,00 €



Les prothèses dentaires fixes



B.C.D. LA COURONNE CLASSIQUE

Il s'agit d'un artifice prothétique recouvrant complètement une dent afin de la consolider.

La couronne peut être définitive (métallique ou recouverte d'un matériau esthétique, résine ou céramique) ou provisoire (en résine).

Cotation régime obligatoire : SPR 50, soit 107,50 €

Sont exclusivement concernées les couronnes faisant intervenir une technique de coulée métallique :

- Couronne coulée (CC) : elle est entièrement en métal. C'est la plus classique, la plus robuste et la moins onéreuse.

Coût : De 340,00 € à 500,00 €

- Couronne céramo-métallique (CCM) : structure métallique sur laquelle est cuite une couche de céramique de la même teinte que les autres dents.

Coût : De 450,00 € à 1000,00 €

- Couronne à incrustation vestibulaire (CIV) : Couronne céramo-métallique dont seule la face externe (visible) est recouverte de céramique.

Coût : De 400,00 € à 850,00 €

NB : Couronne entièrement céramique : Pas de prise en charge par le Régime Obligatoire et cotée Hors Nomenclature (HN) ; Coût : De 600,00 € à 1200,00 €



Les prothèses dentaires fixes



3. LE BRIDGE

Le bridge remplace obligatoirement une ou plusieurs dents manquantes.

Il comporte des piliers (sur des dents naturelles) et un ou plusieurs « inters » remplaçant la ou les dents manquantes.

Comme les couronnes, les bridges peuvent être de matériaux différents : il est possible d'avoir un bridge de trois éléments constitué d'un pilier en céramique, d'un inter et du deuxième pilier en métal.

Il n'est pas toujours obligatoire d'avoir au minimum deux piliers, on peut concevoir un bridge ayant un seul pilier et un inter.

Exemple : Remplacement d'une seule dent manquante (piliers de bridge sur dent saine)

P Le bridge se composera de 3 éléments :

- Deux piliers : les dents de part et d'autre de la dent absente
- Un inter : la dent manquante



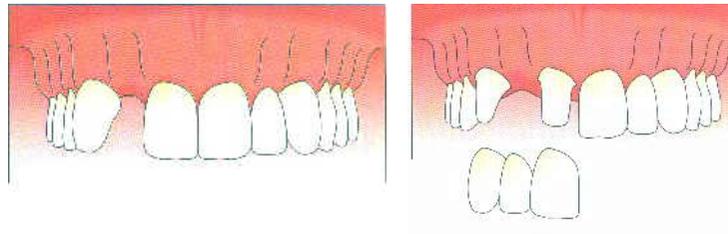
Les prothèses dentaires fixes



3. LE BRIDGE (suite)

Il existe deux possibilités pour la préparation de dents supports :

1. Les dents piliers sont saines, elles n'ont pas besoin de couronnes. Le dentiste est obligé de dévitaliser les deux dents. Pour remplacer une seule dent, il sera alors facturé 3 couronnes.



2. Les dents piliers sont déjà cariées et ont besoin d'être couronnées. Les dents piliers sont préparées, l'armature est confectionnée et essayée en bouche.

Cotation Régime Obligatoire :

Couronne pilier sur dent saine : Non pris en charge par le régime obligatoire mais nomenclaturé (SPR50)

Couronne pilier sur dent soignée : SPR 50, soit 107,50 €

Couronne inter de bridge (de 1 à 3 dents) : SPR 30 soit 64,50 €

Coût pilier de bridge sur dent saine : De 700,00 € à 1150,00 €



L'implantologie

19

juillet 07

Département Prévoyance & Retraite | Assurances de Personnes



L'implantologie



- L'implantologie consiste à placer dans l'os une racine artificielle sur laquelle viendra se fixer les artifices prothétiques pour remplacer les dents manquantes.
- La technique : le praticien ouvre la gencive et place une racine artificielle en titane directement dans l'os de la mâchoire.

Il faut ensuite attendre quelques mois, pour s'assurer qu'il n'y a pas de phénomène de rejet (ostéo intégration). On ouvre ensuite la gencive pour fixer sur l'implant une dent en céramique.



Pose de l'implant
puis cicatrisation



Mise en place de
la vis



Pose de la couronne,
d'abord provisoire, puis
définitive

Cotation Régime Obligatoire :

- Acte hors nomenclature (HN) sauf la couronne sur implant : SPR30, soit 64,50 €

Coût : environ 2000,00 € par dent

